

SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE A COTISATIONS VARIABLES - ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES - 775 684 764 RCS Paris

Siège social et Direction générale : 114 avenue Emile Zola - 75739 Paris cedex 15 - Téléphone 01 40 59 70 00 - Télécopie 01 45 78 87 40 - www.smabtp.fr

Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :

N° sociétaire : 376081D
N° contrat : 7306001/001 309592/015
N° SIREN : 353342504

FONDETUD
4 BIS RUE DE LYON
75011 PARIS

Pour tout renseignement contacter :

Site de gestion
SMABTP CHARENTON
18 AVENUE WINSTON CHURCHILL
IMMEUBLE LE CHANZY
94227 CHARENTON LE PONT CEDEX

Tél. : 01.58.73.60.00

Fax : 01.58.73.61.48

CONTRAT D'ASSURANCE PROFESSIONNELLE BTP INGENIERIE, ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION "Responsabilités professionnelles"

Attestation d'assurance 2012

Valable à compter du 01/01/2012 jusqu'au 31/12/2012

La SMABTP certifie que le sociétaire désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle BTP Ingénierie, Economie de la Construction numéro 7306001/001 309592, souscrit le 01/01/2009, comportant la convention spéciale responsabilité professionnelle de l'expertise de la construction garantissant les risques indiqués ci-après pour les missions suivantes :

Mission : Expertise judiciaire

Mission : Expertise amiable

1 - Assurance de responsabilité civile exploitation (convention des risques de l'exploitation)

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité incombant au sociétaire à l'occasion de l'exploitation de sa société pour l'exercice de son activité.

Garanties	Montants de garantie
- dommages corporels	3 354 000 euros par sinistre
- dommages matériels et immatériels	839 000 euros par sinistre
- tous dommages confondus directement ou indirectement dûs ou liés à l'amiante ou à tout matériau contenant de l'amiante	1 000 000 euros par sinistre et par an
- tous dommages confondus d'atteinte à l'environnement accidentelle ou non	420 000 euros par sinistre et par an

2 - Assurance de responsabilité professionnelle (Convention Expertise de la Construction)

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité incombant au sociétaire, pour les dommages causés au tiers, du fait des missions indiquées précédemment.

Garanties	Montants de garantie
- dommages corporels	3 354 000 euros par sinistre



N° sociétaire : 376081D
N° contrat : 7306001/001 309592/015
N° SIREN : 353342504

Garanties	Montants de garantie
- dommages matériels	153 000 euros par sinistre
- dommages immatériels	77 000 euros par sinistre
- tous dommages confondus directement ou indirectement dûs ou liés à l'amiante ou à tout matériaux contenant de l'amiante	1 000 000 euros par sinistre et par an
- tous dommages confondus d'atteinte à l'environnement accidentelle	153 000 euros par sinistre et par an

La présente attestation ne peut engager la SMABTP au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 08/12/2011

Le Directeur général

